

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 FEVRIER 2014

Présents : M. BARAT Raynald, M. BRESSAN Grégory, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. PERIAL Jean-Michel, M. SAUVAGE Patrick et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. DEMOUGIN Laurent et Mme Rachel OLIVIER

R. Mathieu, maire, ouvre la séance à 20 H 30 et lit l'ordre du jour. Il clos la séance à 22 H 00

Résolution 1 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE DIFFERENTS TRAVAUX

Monsieur le Maire explique que suite au remboursement d'un emprunt qui avait un taux d'intérêt de 4.90 %, il convient de réaliser un emprunt d'un montant maximum de 100 000 € sur une durée de 6 ans dont le remboursement s'effectuera en mensualités.

Le taux réel d'intérêt est de 2.40 %

Les fonds seront débloqués par tranches au fur et à mesure des besoins

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat

Résolution 2 : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à acquérir la parcelle AA153 d'une superficie de 14a 69ca
- Fixe le prix d'acquisition à 4 478.95 €
- Confie les démarches et la rédaction de l'acte à Me PERSON notaire à TOUL
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

Résolution 3 : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE CIMETIERE : SAISIE DE L'AUTORITE JUDICIAIRE

Monsieur le Maire explique que suite aux recherches des héritiers pour l'acquisition d'un terrain en vue de l'agrandissement du cimetière, une des 20 indivisaires n'a pas été retrouvée, qu'il convient de missionner Me POLESE PERSON en vue d'obtenir l'autorisation judiciaire nécessaire à la régularisation de cette acquisition malgré l'absence de cette indivisaire.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

*autorise le maire à saisir l'autorité judiciaire pour obtenir l'autorisation de la vente

* confie la mission à Me POLESE PERSON avocate à TOUL.

* autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

Résolution 4 : ENTREES ET SORTIES DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND TOULOUS

Vu la délibération de la communauté de communes du Toulous du 6 janvier 2014 demandant son adhésion au SMGT

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 janvier 2014 décidant d'accepter concomitamment l'adhésion de la communauté de communes du Toulous ainsi que le retrait des communes de Domèvre en Haye, Manonville, Minorville et Tremblecourt

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

* Approuve l'adhésion de la communauté de communes du Toulous et le retrait des 4 communes ci-dessus déjà membres du SMGT

* Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Résolution 5 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND TOULOUS

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 janvier 2014 décidant de modifier les statuts du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la rédaction des nouveaux statuts et les modifications proposées, dont les principaux changements sont les suivants :
- Modification du périmètre territorial :
 - Demande d'adhésion de la communauté de communes du Toulous, suite à la fusion avec la CC des Côtes en Haye sans Martincourt et avec Villey le Sec.
 - Modification du périmètre de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulous avec Saulxerottes et sans les communes de Villey le Sec et Sexey aux Forges
- Modification de la gouvernance
- ✓ Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Résolution 6 : ADHESION A MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT (MMD54)

Vu la délibération du conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide à l'unanimité,

- D'adhérer à l'EPA
- D'approuver les statuts
- De désigner M. MATHIEU Régis comme représentant titulaire à MMD54 et M. DENIAU Laurent comme son représentant suppléant,
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.

Résolution 7 : CONVENTION POUR LA MONTEE EN DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2H

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la communauté de communes de Hazelle en Haye souhaite améliorer l'accès à internet sur son territoire et plus particulièrement sur les communes de Aingerais, Avrainville, Jaillon Sexey les bois et Villey St Etienne,

Vu la convention pour la montée en débit sur le territoire de la CC2H précisant les coûts financiers, les obligations des parties et la répartition des coûts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention,
- Autorise le Maire à signer la convention pour la montée en débit sur le territoire de la CC2H